

Délibération n°031/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 10 février 2025	Nombre de présents : 50
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 59
Date d'affichage : 10 février 2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix février deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHOUARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoît, POUILLLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent, GROSJEAN Pascale, JACQUOT Brigitte, LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Massé), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MICHEL Nathalie, PICARD Christine (pouvoir à Mme Cordier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Vigouroux), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Houblin), VANDAELE Jean-Luc (pouvoir à Mme Lepré), VASSENT Frédéric.

Délégués absents : CHARPENTIER Dominique, CONTE Claude, COUET Micheline, FERRON Claude, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LHOUE Mireille, PAURON Éric, PRIGNOT Roger, REVERDY Chantal, ROY Daniel, WLODARCZYK Monique.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse BEAUJARD

OBJET : Signature de la convention relative à la prise en charge des frais médicaux par le CDG 89

M. Jean-Pierre Gérardin ne prend pas part au vote.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique notamment l'article L452-28,
- Vu l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986,
- Vu la délibération du CDG 89 en date du 27/01/2016,
- Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 06 février 2025,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Ressources Humaines,
- Sur proposition du Président,

Délibération n°031/2025

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (58 voix pour) :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

